

Conditions générales de prestations de services en animation nature Public LOISIRS

Rappel du projet « PART NATURE » :

Itinérante sur le 44, j'aime créer des rencontres dans notre nature, celle du quotidien.

J'encadre des clubs et stages de pleine nature dans le cadre du loisirs

J'encadre des ateliers thématiques avec les scolaires, les instituts-médico-éducatifs en lien avec le parcours de l'enfant,

J'encadre aussi des balades itinérantes dans la cadre familial ou non scolarisé : anniversaire, crèche, temps parent-enfant, associations,

Enfin des temps forts sur les évènementiels

Tarifs Loisirs 2020 : Forfait 1h30 ou 2h : 150 €

- frais de déplacements 0,42c/km aller retour

Ce prix comprend :

- le temps non travaillé en animation (travail de fond, création des nouveaux outils, le montage administratif pour nos sorties, le temps de repérage des lieux et la récolte de végétaux, les échanges téléphoniques avant et après l'animation, les achats pour l'animation...)

- L'animation le jour J

- L'assurance pour notre sortie

- Les frais de déplacements

- Les cotisations et impôts

- Les frais annexes

l'effectif idéal pour des conditions optimales :

1 animateur avec moi pour 8 à 12 enfants.

Le rôle de l'animateur référent sera d'encadrer le groupe d'un point de vue sécuritaire, de gérer la mise en place des groupes pour l'activité nature, par la suite d'aider les enfants dans l'animation.

Informations sur les annulations ou absences :

* Annulation le jour J : l'animation sera comptée à 100 % sauf les frais de déplacements

* Un prestataire ne doit en aucun cas remplacer l'animateur référent du centre (arrêt maladie, grève...)

* Si la sécurité physique n'est pas assuré pendant l'animation, celle-ci peut être annulée

* En cas d'absence exceptionnelle de ma part (à voir ensemble si possible remplacement immédiat ou report de l'animation)

Audrey TACHOIRE

Éducatrice à la nature

PART NATURE

06.63.59.82.14// audreytchoire@gmail.com